

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'unité du 18/02/2019

Présents : Alain Gojon, Christophe Maurel, Anne-Alienor Very, Antoine Martin, Laurence Marquès, Fanchon Divol, Ester Izquierdo, Stéphane Mari, Perrine Rudinger, Cécile Abauzit, Sandrine Chay, Jeremy Villette, Sandrine Ruffel, Martin Boeglin, Cécile Fizames, Valentin Chaput, Jossia boucherez, Henrique Afonso, Pierre Berthomieu, Isabelle Gaillard.

Excusé : Philippe Nacry

CR rédigé par Isabelle Gaillard et Stéphane Mari.

Ordre du jour :

- Modification du règlement intérieur de l'unité
- Bilan des demandes de postes INRA
- Modification d'affectation de locaux

1^{er} point : Règlement intérieur

Dans l'actuelle version du règlement intérieur d'unité, la durée du mandat des membres du Conseil d'unité est limitée à 4 ans pour les non-doctorants. A l'époque de l'élaboration du règlement intérieur, cette durée correspondait à celle du contrat des unités. Il est nécessaire de modifier ce point pour tenir compte de la nouvelle durée du contrat des unités (5 ans, voire 6 ans). De plus, une nouvelle version de l'annexe concernant l'utilisation des installations de culture a été rédigée par la cellule « Moyens de culture », et nécessite l'approbation du Conseil pour son intégration dans le règlement intérieur. Après discussion, il a été décidé :

- a) de modifier le règlement intérieur sur la durée du mandat des non-doctorants, qui passe de « 4 ans » à « la durée totale du contrat d'unité » (la durée du mandat pour les doctorants reste de 2 ans). Adopté à l'unanimité,
- b) d'intégrer la nouvelle version de l'annexe concernant l'utilisation des installations de culture. Adopté à l'unanimité.

2^{ème} point, demandes de postes INRA

L'unité a fait remonter 4 demandes de postes de titulaires au Département BAP :

-1 poste AI, 50% atelier isotopes stables (AQUI, Atelier Quantification Isotopes), 50% HONUDE. Sandrine Chay intervient pour signaler qu'un poste d'IE serait plus adéquat.

-1 poste TR équipe technique et logistique, pour renforcer la cellule « Moyens de culture » (+ supervision laverie).

-1 poste TR équipe INFLUX (biologie moléculaire, imagerie, électrophysiologie).

-1 poste CRCN plasticité (génétique quantitative du développement racinaire chez le lupin, génomique comparative).

Le Conseil n'émet pas de remarques sur ces demandes.

3^{ème} point : Modification d'affectation des locaux

La réduction d'effectif de l'équipe « Métaux » offre l'opportunité d'effectuer une modification d'affectation des locaux au niveau du second étage, qui aboutira à une répartition mieux équilibrée entre les équipes. Diverses options ont été proposées aux équipes concernées. L'une d'entre elles nécessiterait la transformation de pièces de labo en bureaux, qui est un point sur lequel l'avis du Conseil est demandé.

-le Conseil se prononce contre la transformation de pièces de laboratoire commun en bureaux : contre (14 voix), abstention (3 voix), pour (3 voix).

-le Conseil propose de mener une réflexion à venir sur la flexibilité d'attribution des bureaux entre les équipes (opportunité de mise en commun de bureaux en zones tampons entre 2 équipes)

Questions diverses :

Concernant la visite du comité du HCERES (janvier 2020), l'unité a été informée que le comité d'évaluation fera un pré-rapport avant l'audition (sur la base du dossier d'évaluation qui doit être transmis à l'Université pour le 15 juin), et nous fera parvenir une série de questions qui seront abordées lors de l'audition.